

NOS PARTENAIRES



liste des partenaires au 20 septembre 2018



L'accessibilité
à une complémentaire santé
pour des personnes en difficultés

CONTACTEZ-NOUS

AD2S
17 avenue de Metz 54320 Maxéville
06.64.81.70.34
ad2s.grandest@gmail.com



CONTEXTE

En France, les prestations sociales sont de manière générale confrontées à un fort taux de non recours :

- D'environ 30% à la CMU-C : prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé.

- De près de 70% à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) : aide réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C et qui permet de financer la cotisation à un contrat de complémentaire santé.

La complexité d'accès et la compréhension des prestations, la lourdeur des démarches administratives, la fracture numérique et le manque d'accès à l'information sont autant de raisons qui peuvent expliquer cette situation.

Cette forte proportion de non recours à ces dispositifs n'est pas sans conséquences sur la santé des personnes en difficultés :

- Renoncement aux soins
- Aggravation de leur état de santé
- Difficultés financières aggravées en cas d'hospitalisation



Notre association a pour mission de contribuer à faciliter l'accès aux droits, notamment en matière de soins et de santé, des personnes en situation de vulnérabilité :

- travailleurs pauvres,
- jeunes,
- personnes retraitées en difficultés financières...

Notre conception de l'action sociale place les personnes au cœur du projet :

En les accompagnant pour accéder à leurs droits en matière de santé et de soins

En les responsabilisant sur la prise en charge de leur santé
Nos structures adhérentes bénéficient d'une formation à l'accompagnement à l'accès aux droits et à la santé.



LA GARANTIE SANTÉ AD2S

La Garantie Santé AD2S a été créée avec le soutien de ses partenaires historiques : la Métropole du Grand Nancy et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle et, sous le haut patronage de la Région Grand Est et de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Grand Est, afin de faire bénéficier des avantages d'un contrat complémentaire santé collectif aux personnes en difficultés de la région.

Nos structures adhérentes peuvent ainsi proposer la Garantie Santé AD2S aux personnes ne pouvant bénéficier des droits CMU-C ou ACS.

Les avantages de la Garantie Santé AD2S :

- Un dispositif sur toute la région Grand Est
- Une complémentaire santé négociée à un tarif préférentiel
- Une garantie santé sur mesure, réfléchie avec les acteurs de terrain pour les publics bénéficiaires
- Une garantie santé sans condition de ressources
- Trois niveaux de garantie : Essentielle, Intermédiaire et Confort

N'hésitez pas à consulter la Banque de Ressources, le site qui vous renseigne

<http://acesauxdroits.org/item-Accèsauxsoins>

